

Comptabilité privée

Remarques préliminaires :

- Les exercices sont indépendants les uns des autres.
- Chaque réponse doit être précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte, sur la copie et les intercalaires destinés à cet effet. Aucune réponse ne doit être inscrite sur le sujet.
- L'unité monétaire utilisée est l'euro. Tous les calculs sont à justifier et à arrondir au centime d'euro le plus proche
- A défaut d'autre précision dans l'énoncé :
 - Les montants s'entendent toutes taxes comprises ;
 - Lorsque cela est nécessaire, le taux de TVA applicable aux opérations taxables est de 20 %;
 - L'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;
 - L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé sur 5 ans ;

Exercice n°1

Vous êtes salarié(e) en qualité de comptable de la société NOLAN, spécialisée dans la vente au détail de plantes, fleurs et compositions florales, ainsi que dans la location de plantes pour des réceptions.

Enregistrez les écritures du mois de mars 2017 au livre journal :

1) 01/03/2017 : Facture n°2014 adressée au client BALEINE :

- Location de plantes pour un total de 720 euros TTC ;
- Compositions florales pour un total de 534 euros HT ;
- Escompte 2 %;
- Acompte reçu le 12/02/2017 : 400 euros

Location de plantes : 720 euros TTC => $720/1,2$ => 600 euros HT

Net commercial = 600 + 534 = 1134 euros HT

Escompte = $1134 * 0,02$ = 22,68 euros

Net financier = $1134 - 22,68$ = 1111,32 euros HT

TVA = $1111,32 * 0,2$ = 222,26

Montant TTC = $1111,32 + 222,26$ = 1333,58 euros TTC

Acompte = 400 euros

01/03/2017

7083	Locations diverses		600,00
706	Prestations de services		534,00
665	Escomptes accordés	22,68	
44571	TVA collectée		222,26
4191	Clients – Avances et acomptes reçus sur commandes	400,00	
411	Clients	933,58	
	Facture n°2014	BALEINE	

2) 02/03/2017 : Facture n°2013 adressée au client CASTOR :

- Plantes pour un total de 1238 euros HT ;
- Fleurs pour un total de 823 euros HT ;
- Remise 5 % ;
- Port forfaitaire : 15 euros HT.

Montant total des fleurs et plantes = 1238 + 823 = 2061 euros

Remise 5 % = 2061 * 0,05 = 103,05 euros

Net commercial = 2061 – 103,05 = 1957,95 euros

Port forfaitaire = 15 euros

Montant HT = 1957,95 + 15 = 1972,95 euros

TVA = 1972,95 * 0,2 = 394,59 euros

Montant TTC = 1972,95 + 394,59 = 2367,54 euros TTC

02/03/2017

707	Ventes de marchandises		1957,95
7085	Ports et frais accessoires facturés		15,00
44571	TVA collectée		394,59
411	Clients	2367,54	
	Facture n°2013	CASTOR	

3) 05/03/2017 : Acompte versé sur travaux d'entretien à la menuiserie CACTUS par chèque de 500 euros.

05/03/2017

4091	Fournisseurs – Acomptes versés sur commandes	500,00	
512	Banques		500,00
	Acompte menuiserie	CACTUS	

4) 10/03/2017 : Réception de la facture n°984 du fournisseurs POLO

- Ordinateur pour un montant de 2300 euros HT ;
- Remis de 5 %. Port : 20 euros HT ;
- Durée : 5 ans . Amortissement linéaire

Remise 5 % = 2300*0,05 = 115 euros

Base amortissable = 2300 – 115 = 2185 euros TTC

Amortissement 2017 = 2185/5 * 290/360 = 352,03 euros

Port : 20 euros

10/03/2017

2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2185,00	
6241	Transports sur achats	20,00	
44562	TVA sur immobilisations	441,00	
404	Fournisseurs d'immobilisations		2646,00
	Facture n°984	POLO	

Facultatif (Enregistrement de l'amortissement)

31/12/2017

681	DAP – Charges d'exploitation	352,03	
2815	Amortissements – Matériel informatique		352,03
	Amortissement 2017		

5) 11/03/2017 : Réception de la facture n°327 du fournisseur suisse FEDERRER pour un montant de 1000 francs suisses pour des fleurs coupées.

Taux de change au 11 mars 2017 : 1 euro = 1,16 CHF

La Suisse n'est pas un pays de l'Union Européenne. C'est une importation. La facture est réceptionnée mais ce n'est pas précisé si les fleurs ont été livrés. Il faut enregistrer la facture mais pas les droits de douane et la TVA due à l'importation.

La TVA, calculée sur la valeur en douane, est exigible au moment du dédouanement. Elle est perçue par l'Administration des douanes. Les opérations de dédouanement peuvent être effectuées soit par l'entreprise importatrice, soit par un commissaire agréé en douane ou encore par un transitaire.

Montant des fleurs en euro = $1000/1,16 = 862,07$ euros

11/03/2017

607	Achats de marchandises	862,07	
401	Fournisseurs		862,07
	Facture n°327	FEDERRER	

6) 12/03/2017 : Paiement de la facture n°984 du fournisseur POLO en chèque.

12/03/2017

404	Fournisseurs d'immobilisation	2646,00	
512	Banques		2646,00
	Paiement Facture n°327	POLO	

7) 15/03/2017 : Retour par le client CASTOR de plantes abîmées pour un montant de 120 euros HT. La facture d'avoir A007 est adressé au client.

La société va donc faire un rabais à cause des plantes abîmées.

TVA = $120 \times 0,2 = 24$ euros

Montant TTC = $120 + 24 = 144$ euros

15/03/2017

709	RRR accordés par l'entreprise	120,00	
44571	TVA collectée	24,00	
411	Clients		144,00
	Facture d'avoir A007	CASTOR	

8) 16/03/2017 : Facture n° 2015 adressée au client ROSE :

- Compositions florales : 630 euros HT ;
- Port forfaitaire : 10 euros HT.

Net commercial = 630 + 10 = 640 euros.

TVA = 640 * 0,2 = 128 euros

Montant TTC = 640 + 128 = 768 euros.

16/03/2017

706	Prestations de service		630,00
7085	Ports et frais accessoires facturés		10,00
44571	TVA collectée		128,00
411	Clients	768,00	
	Facture n°2015	ROSE	

9) 17/03/2017 : Achat en espèces de fournitures de bureau pour un montant de 144 euros TTC.

Montant fournitures de bureau en HT = 144/1,2 = 120 euros HT

TVA = 24 euros

17/03/2017

60225	Fournitures de bureau	120,00	
44566	TVA sur Autres Biens et Services	24,00	
530	Caisse		144,00
	Achat fournitures de bureau		

10) 18/03/2017 : Facture d'avoir A008 adressée au client ROSE suite à l'omission de la remise de 5 % sur la facture n°2015.

Montant de la remise = 630*0,05 = 31,50 euros

TVA = 31,50 * 0,2 = 6,30 euros

18/03/2017

709	RRR accordés par l'entreprise	31,50	
44571	TVA collectée	6,30	
411	Clients		37,80
	Facture d'avoir A008	ROSE	

11) 19/03/2017 : Avis de la banque confirmant le déblocage du montant d'un emprunt de 40000 euros suite à la signature d'un contrat de prêt sur 5 ans.

19/03/2017

164 512	Emprunts auprès des établissements de crédit Banques	40000,00	40000,00
	Emprunt de 40000 euros		

12) 20/03/2017 : Règlement en espèces d'un achat de timbres-postes à 53 euros.

Les timbres fiscaux et postaux ne sont pas soumis à TVA. Ce sont des taxes.

20/03/2017

626 530	Frais postaux et de télécommunications Caisse	53,00	53,00
	Achat de timbres-postes		

13) 21/03/2017 : Facture n°2825 du fournisseur NINJA, transitaire en douane à l'aéroport, correspondant au relevé des affaires du mois dernier soit :

- Droits de douane sur importations de biens : 270 euros ;
- TVA sur marchandises reçues : 320 euros ;
- Honoraires : 160 euros HT.

TVA sur Honoraires = $160 \times 0,2 = 32$ euros

Total TVA = $320 + 32 = 352$ euros

21/03/2017

6353 6226 44566 401	Impôts indirects Honoraires TVA sur autres biens et services Fournisseurs	270,00 160,00 352,00	782,00
	Facture n°2825 NINJA		

14) 28/03/2017 : Paiement, par prélèvement automatique sur le compte bancaire, de trois mois d'intérêts au taux annuel de 6 % relatif à l'emprunt contracté au point 11.

Montant intérêts = $40000 \times \frac{3}{12} \times 0,06 = 600$ euros

Pas de TVA. Directement débité au compte de Banque.

28/03/2017

661 512	Charges d'intérêts Banques	600,00	600,00
	Intérêts		

15) 30/03/2017 : Le client ROSE procède au paiement par virement.

$768 - 37,80 = 730,20$ euros

30/03/2017

411	Clients	730,20	
512	Banques		730,20
	Virement	ROSE	

16) 31/03/2017 : Paiement de facture du fournisseur FEDERRER.

Taux de change au 31 mars 2017 : 1 euro = 1,24 CHF.

$1000/1,24 = 806,45$ euros

Gain de change = $862,07 - 806,45 =$

31/03/2017

401	Fournisseurs	862,07	
766	Gains de change		55,62
512	Banques		806,45
	Paiement Facture	FEDERRER	